

MARINE ROYALE.

PORT de *Toulon*

Conformément à l'ordre de Monsieur
Le Préfet Maritime,

Il est ordonné à Monsieur
Séralo, François Saut, Lieutenant de Vaisseau
de se rendre à la disposition de Monsieur
Le Commandant de la Division, à l'effet
de prendre le commandement de la 1^{re} Comp.
de la 28^e compagnie permanente qui lui
sera remis par M. Mongaride de Fayet,
Ensigne de Vaisseau.

Le présent sera enregistré au
Bureau des Revenus.

Enregistré
4

Toulon le 17 mars 1841
P. de C. A. Major Général
Le Major de la Marine

Enreg. au Bureau des Revenus,
Son des Officiers à terre.

Jacquemin



Metterer